



COMPTE-RENDU **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

Etaient présents : Françoise BARTOLI, Philippe BERRE, Isabelle BERTHET LE PROVOST, Nicole BRUTINOT, Benoît CHATEAU, Laurent DUPONT, Franck FERBER, Jean Christophe GENTIL, Jean Yves LEFEVRE, Jean Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL, Patrice MICHON et Bernard VIGNAUX ;

Etait absente et représentée : Catherine LASRY-BELIN par Jean Louis LEPEIGNEUX ;

Etait absent et excusé : Frédéric DOUBROFF ;

Formant la majorité des membres en exercice,

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Jean Louis LEPEIGNEUX a été élu secrétaire.

2. Approbation des comptes rendus du 05 et 21 mai 2021

Les comptes rendus du 05 et 21 mai 2021 ont été approuvés à l'unanimité.

3. Composition des commissions communales

Considérant les élections municipales partielles du 09 et 16 mai 2021 pour compléter le conseil municipal suite à la démission de cinq conseillers municipaux ;

Considérant l'installation des nouveaux conseillers en date du 21 mai 2021 ;

Considérant que pour la bonne administration communale, il convient de procéder à la composition des commissions communales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les membres suivants pour siéger au sein des différentes commissions communales :

Commissions	Objet	Membres
Finances	Préparation des budgets : Commune, CCAS et Caisse des Ecoles.	Evelyne MARCHAL Jean Christophe GENTIL Patrice MICHON Isabelle BERTHET LEPROVOST Catherine LASRY-BELIN
Travaux : Bâtiments	Bâti existant : maintenance et mise aux normes, rénovation et réflexions sur futurs projets. Entretien général de la commune, propreté.	Jean Christophe GENTIL Patrice MICHON Jean-Yves LEFEVRE
Voirie	Gestion des routes et des chemins.	Frédéric DOUBROFF



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Assainissement	En collaboration avec RT, gestion de l'existant.	Philippe BERRE
Mobilité active		Benoît CHATEAU Jean-Louis LEPEIGNEUX Bernard VIGNAUX
Urbanisme	Révision PLU, RV avec les habitants, Etude permis de construire, renseignements cadastraux.	Patrice MICHON Jean Christophe GENTIL Jean-Yves LEFEVRE Frédéric DOUBROFF Philippe BERRE Laurent DUPONT Bernard VIGNAUX
Sécurité	Sécurisation de l'ensemble de la commune, notamment des routes, chemins, trottoirs, ... Respect de l'ordre public, de la vitesse, ... Signalisation, Prévention des risques.	Jean-Yves LEFEVRE Jean Christophe GENTIL Patrice MICHON Philippe BERRE Nicole BRUTINOT Franck FERBER Jean-Louis LEPEIGNEUX
Transition énergétique et écologique	Adaptation aux contraintes gouvernementales, économies d'énergie, éclairage public...	Bernard VIGNAUX Jean Christophe GENTIL Patrice MICHON Nicole BRUTINOT Benoît CHATEAU Laurent DUPONT
Environnement	Préservation de l'environnement, gestion des déchets, fleurissement de la commune,... Protection de la biodiversité.	Patrice MICHON Frédéric DOUBROFF Nicole BRUTINOT Benoît CHATEAU Laurent DUPONT Catherine LASRY-BELIN Bernard VIGNAUX
Patrimoine	Histoire de la commune, archives, Préservation du bâti,	Frédéric DOUBROFF



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

	Cimetière.	Philippe BERRE Isabelle BERTHET LEPROVOST Catherine LASRY-BELIN Bernard VIGNAUX
Animation de la commune : Loisirs, sports, culture, Jeunes / Ados Associations	Organisation d'évènements, Animation pour les jeunes, les ados, Conseil Municipal des Jeunes, Soutien/développement auprès des associations.	Patrice MICHON Frédéric DOUBROFF Françoise BARTOLI Philippe BERRE Isabelle BERTHET LEPROVOST Nicole BRUTINOT Laurent DUPONT
Acteurs économiques	Soutien/développement auprès des acteurs économiques.	Catherine LASRY-BELIN Françoise BARTOLI Isabelle BERTHET LEPROVOST Benoît CHATEAU
Communication	Bulletin municipal, Flash Infos, Site Internet, Référénts hameaux, Relations intercommunales, Comité de rédaction.	Patrice MICHON Frédéric DOUBROFF Nicole BRUTINOT Franck FERBER Catherine LASRY-BELIN Jean-Louis LEPEIGNEUX
Listes électorales	Révision annuelle de la liste électorale.	Frédéric DOUBROFF
Appel d'Offres	Ouverture des plis, analyse des offres dans le cadre d'un marché passé en procédure d'appel d'offres	- Présidente : Evelyne MARCHAL - 3 titulaires : Jean Christophe GENTIL Patrice MICHON Laurent DUPONT - 3 suppléants : Jean-Yves LEFEVRE Isabelle BERTHET LEPROVOST Jean-Louis LEPEIGNEUX



4. Mise à jour du tableau de répartition des indemnités des élus

Vu la délibération n°2020.07.019 du 10 juillet 2020 portant répartition et versement des indemnités des élus ;

Vu la démission du poste de 4^{ème} adjoint au Maire et du mandat de conseiller municipal, de Mme Gwenaëlle VIALA en date du 23 septembre 2020 et actée par Mme la Sous-Préfète de Rambouillet en date du 15 octobre 2020 ;

Vu la délibération n°2021.05.025 du 21 mai 2021 portant élection du 4^{ème} adjoint ;

Vu l'arrêté n° 20.2021 du 25 mai 2021 portant délégation de fonctions à Mr Frédéric DOUBROFF, 4^{ème} adjoint ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la répartition de l'enveloppe des indemnités des élus ;

Le Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de répartir l'enveloppe des indemnités des élus comme suit :

MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints et conseillers ayant délégation = **38 785,10€**

REPARTITION AU 24/02/2021

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT ANNUEL BRUT
Maire	40,3%	1 567,43€	18 809,14€
1er Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
2ème Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
3ème Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
4ème Adjoint	-	-	-
Conseiller municipal délégué	10,7%	416,17€	4 993,99€

REPARTITION AU 09/06/2021

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT ANNUEL BRUT
Maire	40,3%	1 567,43€	18 809,14€
1er Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
2ème Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
3ème Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€
4ème Adjoint	10,7%	416,17€	4 993,99€



5. Mise à jour du tableau des emplois

Considérant la délibération n°2021.01.002 en date du 19 janvier 2021 modifiant le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de transformer le poste d'agent d'accueil de 21h à 28h hebdomadaire ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

- **Précise** que les postes sont ouverts aux non-titulaires.

Création de poste	Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Statut
Filière administrative						
19/01/2021	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	39h	1	1	Non titulaire article 3-3-3
-	Rédacteur	B	35h	1		
17/09/2009	Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	C	35h	1		
29/11/2016	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35h	1		
14/02/2012	Adjoint administratif	C	28h	1	1	Non titulaire article 3-2
10/07/2020	Adjoint administratif	C	21h	1		
19/11/2019	Agent administratif	C	5h	1		
Filière technique						
(1)- (2)12/09/2017 (3)03/07/2018	Adjoint technique	C	35h	3	2	2 titulaires
12/09/2017	Adjoint technique	C	20h	1		
-	Adjoint technique	C	13h	1		
15/11/2018	Adjoint technique	C	10h	1	1	Non titulaire article 3-2

6. Mise à jour de la convention relative à l'instruction d'autorisation en matière d'urbanisme

Vu la délibération n° 2014.07.045 du 24 juillet 2014 portant approbation de la convention relative à l'instruction du droit du sol avec la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline ;



Vu la délibération n° CC2105URBA01 du 17 mai 2021 de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires portant mise à jour des conventions relatives à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme pour préciser les échanges entre les cosignataires en matière d'éléments numériques, et redéfinir le rôle des communes, qui instruisent elles-mêmes l'ensemble des dossiers d'urbanisme, en matière de fourniture des éléments nécessaires au calcul des taxes d'urbanisme ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la convention relative à l'instruction d'autorisation en matière d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour de la convention relative à l'instruction d'autorisation en matière d'urbanisme ;

DONNE tout pouvoir au Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier.

7. Adhésion à un groupement de commandes « fourniture de papier pour impression et reprographie »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commandes et le marché qui en découle pour la fourniture de papier pour impression et reprographie, arrivera à échéance le 28 février 2022.

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires est favorable au renouvellement de ce processus de mutualisation pour la procédure de marché, propose une nouvelle adhésion des communes qui le souhaitent au regard de la signature d'une nouvelle convention explicitant les conditions d'adhésion.

Considérant la volonté d'adhérer au groupement de commandes, en vue du choix de l'entreprise qui assurera ces prestations, à compter du 1^{er} mars 2022 et jusqu'au 28 février 2023 avec possibilité offerte à chaque membre de reconductions annuelles des marchés pour une durée maximale de 4 ans,

Considérant la désignation de Rambouillet Territoires comme coordonnateur du groupement, qui sera chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire, ainsi qu'à signer et notifier celle-ci au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement,

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de papier pour impression et reprographie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord sur ce projet de groupement de commandes,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture de papier pour impression et reprographie,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes,

PRECISE que la coordination du groupement sera assurée par Rambouillet Territoires,

FIXE le montant maximum annuel des prestations réalisables sur la commune à 500 € HT,

CHARGE Madame le Maire de signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération, avec la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires et les autres membres du groupement constitué.

DONNE tout pouvoir au Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier.



8.Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle C1338

Considérant la proposition de Mr Devillers de céder à la commune à l'euro symbolique la parcelle C1338 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle C1338,

DONNE tout pouvoir au Maire, pour signer, tout document se rapportant à ce dossier.

9.Désignation d'un délégué auprès du SIVOM Hermeray-Raizeux

Vu la délibération n°2021.0.026 du 21 mai 2021 désignant Mr Bernard VIGNAUX délégué auprès du SIVOM Hermeray-Raizeux ;

Considérant que Monsieur Bernard VIGNAUX ne peut pas assurer ses fonctions de délégué auprès du SIVOM Hermeray-Raizeux ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire auprès du SIVOM;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mr Frédéric DOUBROFF pour siéger auprès du SIVOM Hermeray-Raizeux.

SYNDICATS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SIVOM	- Evelyne MARCHAL - Frédéric DOUBROFF	- Laurent DUPONT - Isabelle BERTHET LEPROVOST

10.Demande de subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie

Vu la délibération n° 2019-CD-2-5921.1 du 28 juin 2019 du Conseil Départemental des Yvelines approuvant la prorogation jusqu'au 31 décembre 2019, du programme départemental d'aide aux communes et aux structures intercommunales en matière de voirie 2016-2019 pour permettre aux structures intercommunales de finaliser leurs demandes de subventions, et la création d'un nouveau programme départemental 2020-2022, (du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022) d'aide aux communes et aux structures intercommunales en matière de voirie ;

Vu la délibération n° 2021.05.021 du 05 mai 2021 portant demande de subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux Communes et Structures Intercommunales en matière de voirie ;

Considérant que le montant des travaux indiqué sur la délibération susvisée est inférieur au montant des devis estimatifs ;

Considérant la nécessité de prendre une nouvelle délibération pour être en adéquation avec les devis estimatifs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De solliciter** auprès du Conseil Départemental, au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, une subvention représentant 70 % d'un montant de travaux estimé à 108 703 € HT détaillé comme suit:



- 79 203€ HT pour des travaux de renforcement de voirie ;
- 29 500 € HT pour des travaux d'aménagement de sécurité routière ;
- **S'engage** à financer la quote-part communale correspondante ;
- **S'engage** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départemental pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

11. Questions diverses

14 juillet : l'organisation sera assurée par le Comité des fêtes. La commune offrira l'apéritif et le feu d'artifice.

Forum des associations : Madame le Maire informe que le forum des associations se tiendra le 04 septembre.

Organisation des élections départementales et régionales : comme indiqué lors d'une précédente réunion, le bureau de vote sera exceptionnellement déplacé à la salle de sport pour l'organisation de ce double scrutin. Madame le Maire rappelle que ce déplacement de bureau ne pouvait se faire que sur l'accord du Préfet.

Tournage film : Madame le Maire informe que le tournage du film « Mon doudou » se tiendra du 02 au 04 juillet à la salle des fêtes. Pour l'occasion, le parking de l'église sera fermé.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturel : Monsieur Michon indique que la demande n'a pas été retenue. Aucun élément probant sur la pluie et la sécheresse n'a permis de classer la commune en état de catastrophe nature. Il indique que nous avons la possibilité de faire appel à cette décision.

Travaux Pont Sainte Catherine : Madame le Maire indique que l'entreprise en charge des gros œuvre interviendra 3 semaines au mois d'août et le charpentier en septembre.
Le chemin de la Piffaudières sera interdit à la circulation à partir du 25 juin.

Etude géothermique Mairie-Ecole : dans le cadre de ce projet, Monsieur Vignaux informe qu'une réunion en visioconférence avec l'ADEME sera organisée. Quelques dates ont été proposées.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour. La séance s'est levée à 19h28.

Françoise BARTOLI	Philippe BERRE	Isabelle BERTHET LE PROVOST
Nicole BRUTINOT	Benoît CHATEAU	Frédéric DOUBROFF Absent



Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Laurent DUPONT	Franck FERBER	Jean Christophe GENTIL
Catherine LASRY-BELIN Absente et représentée par Jean-Louis LEPEIGNEUX	Jean-Yves LEFEVRE	Jean-Louis LEPEIGNEUX
Evelyne MARCHAL	Patrice MICHON	Bernard VIGNAUX